



**TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES**

**SÉANCE DE SUIVI SECTORIEL SUR LES  
POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES**

**RAPPORT DES FACILITATEURS**

**Les 13 et 14 décembre 2004**

**Hôtel Westin  
Ottawa (Ontario)**





## Table des matières

<b>1) Introduction.....</b>	<b>Page 2</b>
<b>2) Survol de la séance.....</b>	<b>Page 4</b>
<b>3) Résumé des discussions .....</b>	<b>Page 7</b>
<b>i) Groupe de discussion des Premières nations.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>ii) Groupe de discussion des Inuits.....</b>	<b>Page 13</b>
<b>iii) Groupe de discussion des Métis.....</b>	<b>Page 21</b>
<b>4) Annexe A – Ordre du jour .....</b>	<b>Page 29</b>
<b>5) Annexe B – Liste des participants et des représentants.....</b>	<b>Page 39</b>
<b>6) Annexe C – Renseignements généraux et     notes des tableaux de conférence .....</b>	<b>Page 45</b>



## 1) INTRODUCTION

La Séance de suivi sectoriel sur les possibilités économiques, tenue les 13 et 14 décembre 2004, était la cinquième d'une série de séances visant à donner suite à l'engagement pris par le premier ministre Paul Martin au terme de la Table ronde Canada-Autochtones (Renforcer la relation), le 19 avril 2004. Ces séances visent à approfondir des idées nouvelles et novatrices propres à permettre au gouvernement du Canada et aux dirigeants autochtones nationaux de collaborer dans le but de combler l'écart au chapitre de la qualité de vie entre les Autochtones et tous les autres Canadiens. Outre la séance sur les possibilités économiques, des séances de suivi sectoriel ont été tenues sur la santé, l'apprentissage continu (développement de la petite enfance et de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, études postsecondaires et développement des compétences), le logement, les négociations et la responsabilisation axée sur les résultats.

Par suite de la diffusion, du rapport de la Table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004, le Secrétariat des affaires autochtones au sein du Bureau du Conseil privé (BCP) a mis sur pied le Comité de planification générale chargé de préparer les séances de suivi sectoriel proposées. Le Comité est composé de représentants des cinq organisations autochtones nationales (OAN), soit l'Assemblée des Premières nations (APN), le Ralliement national des Métis (RNM), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Congrès des Peuples autochtones (CPA) et l'Association des femmes

autochtones du Canada (AFAC), de représentants des principaux ministères et organismes fédéraux responsables ou assumant des responsabilités connexes, c'est-à-dire Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Industrie Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Un sous-comité de planification, présidé par un représentant du ministère responsable, dans ce cas, Industrie Canada, et composé de représentants fédéraux, autochtones, provinciaux et territoriaux, a appliqué les lignes directrices générales de planification des séances aux besoins particuliers du domaine des possibilités économiques. Il avait notamment comme responsabilités de faire ce qui suit :

- déterminer les sujets stratégiques prioritaires, formuler les questions importantes et établir l'ordre du jour en vue de guider les discussions au cours de la séance;
- élaborer les documents d'information nécessaires pour permettre aux participants d'avoir un aperçu des principales questions (disponibles en ligne);
- choisir les participants et les représentants (observateurs);
- examiner le rapport de la séance préparé par les facilitateurs.

Les cinq OAN se sont vu offrir la possibilité de choisir dix participants (cinq participants généralistes et cinq experts sectoriels) parmi



les membres de leurs organisations ou de leurs collectivités, et ce, à tous les niveaux. On a dénombré environ 98 participants, mis à part les représentants et les observateurs, à la séance de suivi sectoriel sur les possibilités économiques et les représentants autochtones et les représentants du gouvernement, membres du sous-comité de planification, avaient été désignés comme observateurs. Ils ont pris part à la séance pour soutenir les participants qu'ils avaient choisis et faire rapport sur les discussions. Chaque OAN pouvait compter sur trois représentants, le gouvernement fédéral, jusqu'à 15, alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont partagés 15 places au total.

La séance sur les possibilités économiques avait comme objet de réunir les experts et les praticiens pour leur permettre de se pencher sur les objectifs établis par le Comité de planification, à savoir :

- contribuer à la compréhension commune des facteurs propres à soutenir les possibilités économiques durables pour les Autochtones, tout en tenant compte des caractéristiques communes et distinctes des Premières nations, des Inuits et des Métis, y compris les femmes autochtones, les Autochtones vivant dans les centres urbains et ceux habitant dans les régions rurales ou éloignées;
- faire part de leur avis et discuter des options visant à améliorer la gouvernance et la capacité (institutions économiques autochtones, développement des compétences, connectivité et infrastructure); l'accès au

capital et à l'investissement; les possibilités économiques tirés de la mise en valeur des terres et des ressources (ententes sur les répercussions et les avantages, coentreprises, etc.); les cadres de réglementation et législatif qui faciliteraient l'exploitation des possibilités économiques;

- cerner les résultats qui seraient jugés satisfaisants par tous les intervenants visés;
- examiner les liens existant entre les possibilités économiques et les autres questions sectoriels, comme la santé, le logement, les négociations et l'apprentissage continu.

Les résultats des discussions de nature technique tenues à la séance de suivi sectoriel sont exposés dans le présent Rapport. Ce dernier a été préparé à partir des notes écrites sur les tableaux de conférence par les participants et les facilitateurs durant la séance et selon un modèle approuvé par le Comité de planification. Les notes figurant sur les tableaux de conférence ont été transcrites textuellement et sont exposées dans l'annexe C du présent Rapport.

Pour des raisons pratiques, il est impossible de faire le compte rendu dans le Rapport de chacune des idées formulées durant les séances en petits groupes et consignées sur les tableaux de conférence. L'équipe de facilitation s'est efforcée néanmoins de rédiger le rapport d'une manière qui met en lumière le contenu des tableaux de conférence de la façon la plus succincte et la plus objective. Il convient donc de prendre connaissance du présent Rapport de concert avec les idées détaillées contenues dans les



notes figurant sur les tableaux de conférence.

Les discussions tenues à la séance ont été alimentées par les documents d'information qui ont été préparés en prévision de la Séance de suivi sectoriel sur les possibilités économiques. Dans des cas particuliers, cela veut dire que, durant les séances en petit groupe, les participants n'ont pas toujours discuté ni approfondi les recommandations qui figurent dans les documents de discussion. Il est donc essentiel de prendre connaissance du présent Rapport en consultant les documents d'information, qui sont diffusés sur Internet à <http://www.tablerondeautochtone.ca>.

Les discussions, le présent Rapport, les rapports des facilitateurs portant sur les autres séances de suivi sectoriel et le rapport final des facilitateurs visent à soutenir et à éclairer les discussions en cours en vue des activités suivantes:

- une séance de réflexion axée sur l'orientation des politiques, au printemps 2005, et à laquelle participeront le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, les dirigeants autochtones nationaux et les représentants des provinces et des territoires<sup>1</sup>;

---

<sup>1</sup> Des discussions sont en cours avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à leur participation à la retraite stratégique prévue pour le printemps 2005, et cette question sera clarifiée au fur et à mesure des travaux menés en prévision de cette initiative.

- une réunion des Premiers ministres, à l'automne 2005, sur les questions autochtones.

On s'attend à ce que les organisations et les gouvernements participants élaborent leurs propres rapports et documents d'analyse des séances de suivi sectoriel. Il est entendu, par ailleurs, que le remue-méninges à la séance de suivi sectoriel n'engage aucunement l'un ou l'autre des gouvernements ou organisations à discuter d'une idée particulière aux forums politiques à venir.

## **2) RÉSUMÉ GLOBAL DE LA SÉANCE**

### **Processus de travail**

Il était prévu que, au cours de chaque séance de suivi sectoriel, la majeure partie du temps serait consacrée aux discussions en petit groupe, c'est-à-dire que les participants seraient répartis en trois groupes : Premières nations, Inuits et Métis. Le groupe des Premières nations comptait 44 participants, celui des Inuits, 25 et celui des Métis, 29. Chacun des groupes s'est penché sur la priorité politique définie par le sous-comité de planification et inscrite à l'ordre du jour, mais dans un ordre légèrement modifié, comme suit :

- améliorer l'accès au capital et à l'investissement;
- améliorer les possibilités économiques tirées de la mise en valeur des terres et des ressources;
- améliorer la gouvernance et la capacité;



- améliorer les cadres réglementaire et législatif en vue de faciliter l'exploitation des possibilités économiques.

Conformément aux objectifs de la séance, chaque groupe avait également été chargé d'adopter une perspective générale à l'égard des besoins et des préoccupations des femmes autochtones, des Autochtones ayant une déficience et des Autochtones en milieu urbain, du Nord ou des régions éloignées pour discuter des enjeux pour formuler des recommandations.

Des questions pour lancer la discussion sur chaque thème étaient inscrites à l'ordre du jour et affichées lors des séances en groupe. Ces questions visaient à concentrer la discussion sur des points qui devaient permettre d'atteindre les objectifs. Les facilitateurs posaient ces questions en même temps que d'autres questions liées au processus, afin de favoriser l'élaboration de recommandations.

Deux cofacilitateurs, choisis à partir d'une liste de personnes recommandées par les OAN durant le processus de planification, étaient chargés d'animer chaque groupe. Pour chaque thème, ils utilisaient un éventail d'exercices de facilitation visant à maximiser la contribution des participants. Ces exercices ont été adaptés à la situation (temps, nombre de participants, taille de la salle et thème). Dans la plupart des cas, ils nécessitaient que les participants travaillent en plus petits groupes, pour maximiser leur participation.

Il faut également souligner que l'ouverture et la clôture de chaque journée de discussion

en petit groupes ont été faites par trois aînés représentant les Premières nations, les Inuits et les Métis. Les propos qu'ils ont tenus et leurs invocations ont souvent joué un rôle de premier plan pour donner le ton aux réunions en petits groupes.

### **Résumé global**

Il est ressorti un message clair des discussions de tous les groupes : il sera possible d'accroître les possibilités économiques dans la totalité des collectivités si le gouvernement fédéral s'emploie à mettre en œuvre les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones et les ententes signées (particulièrement dans le Nord) et à collaborer comme on le lui a conseillé dans des décisions récentes de la Cour suprême (dont les affaires *Haida/Taku* et *Powley*).

### ***Améliorer la gouvernance et la capacité***

Il ressort clairement des discussions que les Autochtones souhaitent pouvoir régir tous les aspects de leur vie politique et économique. Les Autochtones savent aussi fort bien qu'ils doivent renforcer grandement leur capacité à cet égard. Ils estiment qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie de développement des ressources humaines propre à répondre aux besoins en perfectionnement, en éducation et en formation dans les domaines suivants : régie de conseil d'administration; gestion des institutions chargées de l'autonomie gouvernementale; création de microentreprises et de petites entreprises; élaboration de plans de développement économique communautaire; négociation et lobbying relatifs au droit national ou



international qui a des répercussions sur les possibilités économiques. Selon eux, la stratégie vise à faciliter et à soutenir l'activité économique diverse et durable créée dans les collectivités. Enfin, il faut que les politiques et les programmes soient suffisamment souples pour répondre aux différents besoins et pour assurer l'inclusion, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes ayant une déficience.

### ***Améliorer l'accès au capital et à l'investissement***

Les trois groupes sont d'avis qu'ils ont besoin d'un cadre juridique/législatif qui fournit aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis un mode de fonctionnement reposant sur les droits issus des traités, les droits constitutionnels et les ententes sur les revendications territoriales. Pour améliorer l'accès au capital et à l'investissement, il faut que les Autochtones contrôlent davantage les instruments d'intervention et accroissent les partenariats avec l'industrie et les gouvernements, ce qui contribue à soutenir les investissements dans l'infrastructure, une séparation claire entre les volets politique et économique dans les collectivités, l'accès à la technologie (p. ex., Internet, technologie à large bande), le financement, la formation et l'éducation, et les services d'appui à l'investissement existant. Il y a lieu de modifier les politiques gouvernementales, les démarches économiques et les niveaux de financement actuels, compte tenu des divers besoins et approches auxquels il faut faire face.

### ***Améliorer les possibilités économiques tirées de la mise en valeur des terres et des ressources***

Lorsqu'il est question des terres, les discussions débutent par la clarification des compétences en la matière, y compris en ce qui concerne les droits et l'accès aux ressources (dont les réserves souterraines et autres ressources en eau). De l'avis du groupe des Premières nations, pour la gestion et l'utilisation des terres, il faut tenir compte du triple résultat final, c'est-à-dire du juste équilibre qu'il faut maintenir entre les responsabilités sociales, environnementales et financières (bénéfices). Dans ce contexte, il convient d'adopter une politique de gestion des ressources qui permet de protéger certaines ressources et empêche d'épuiser les autres ressources sans indemnisation ou réinvestissement. Il y a donc lieu d'établir un vaste cadre d'orientation permettant la mise en place de nouvelles structures de gouvernance et de politiques qui favorisent l'établissement de partenariats entre les gouvernements, l'industrie et les groupes autochtones, afin d'exploiter les possibilités économiques s'inscrivant dans ce vaste objectif.

Le groupe des Inuits a profité de l'occasion pour étendre les discussions aux mesures nécessaires pour améliorer la situation des entrepreneurs inuits et le développement économique communautaire.



### ***Améliorer les cadres de réglementation et législatif en vue de faciliter l'exploitation des possibilités économiques***

Comme chaque groupe autochtone est actuellement régi par un ensemble de lois et de règlements différent mais se chevauchant, les groupes ont répondu de façon distincte dans ce domaine. Outre les idées liées aux lois et aux règlements générées par les discussions sur les autres sujets d'action prioritaires (voir ci-dessus), il est ressorti la nécessité de simplifier la réglementation, de mettre en œuvre les lois actuellement en vigueur, de poursuivre le dialogue et de régler les questions qui demeurent obscures.

### ***Application des grands thèmes***

Pendant toutes les discussions, il est ressorti sans cesse le même message, à savoir que les possibilités économiques doivent profiter à tous les membres de la communauté, y compris les femmes, les jeunes, les personnes ayant une déficience, les personnes vivant hors de leur région d'origine et les personnes habitant dans les régions rurales, éloignées ou du Nord. Dans deux petits groupes, on a proposé que les politiques et les programmes soient élaborés et mis en œuvre en tenant compte des besoins des hommes et des femmes. D'autres ont proposé que soient prises des mesures de soutien particulières pour faciliter l'exploitation des possibilités : service de garde d'enfants, moyens de transport, aide aux microentreprises, mécanismes d'appui aux coûts des stocks et de l'approvisionnement des petites entreprises, fonds désignés, formation et communication adaptées à des groupes

particuliers.

Le groupe des Premières nations a pris le temps de discuter en adoptant une large perspective. Il s'est posé la question suivante : Comment aborder les possibilités économiques qu'offrent l'accès au capital et l'accès aux terres et aux ressources en tenant compte des grands thèmes?

Il est ressorti clairement des suggestions qu'il faut que les femmes, les personnes ayant une déficience et les jeunes participent davantage à l'économie officielle. De l'avis du groupe des Métis, il s'agit là d'une obligation découlant des droits de la personne, c'est-à-dire qu'il faut veiller à ce que s'améliore la situation économique de tout le monde.

## **3) RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS**

### **i) GROUPE DE DISCUSSION DES PREMIÈRES NATIONS**

#### **Ouverture, messages clés et éléments essentiels**

Les participants ont été invités à mettre en commun leurs messages clés, en réponse à la discussion sur les possibilités économiques. Voici ces messages :

#### ***Introduction – Établissement de l'ordre du jour***

- il convient de respecter l'esprit et l'objet des traités, dont le partage équitable des ressources;



- il faut mettre en œuvre les revendications territoriales, car cela facilitera l'exploitation des possibilités économiques;
- le développement économique est une solution à bon nombre d'autres problèmes auxquels font face les collectivités des Premières nations;
- la gouvernance des institutions responsables est importante;
- l'équité importe pour tous les groupes défavorisés;
- l'exploitation des possibilités économiques doit être une priorité à tous les niveaux;
- il faut respecter et promouvoir les normes culturelles.

### ***Formation***

- il faut favoriser le développement des ressources humaines;
- il faut inciter les meilleurs membres des Premières nations à exploiter des possibilités économiques;
- les gens doivent être formés dans le domaine de la gouvernance;
- il convient de prendre des mesures visant à soutenir l'éducation;
- il y a lieu de renforcer la capacité des membres des Premières nations;
- il faut aider les agents de développement économique à maximiser leur potentiel;
- il faut que les jeunes soient un volet important du programme d'action;
- l'expérience est essentielle.

### ***Efforts conjoints***

- les autorités gouvernementales à tous les niveaux doivent collaborer avec les collectivités des Premières nations, de concert avec les entreprises, l'industrie et le secteur des ressources;
- il doit exister des possibilités autres que celles offertes par l'État;
- la collaboration est nécessaire;
- les coentreprises sont nécessaires;
- il faut modifier les politiques, les moyens d'accès aux capitaux, les approches économiques et les niveaux de ressource.

### ***Durabilité à long terme***

- l'approche économique doit être axée sur la durabilité à long terme;
- il faut modifier les manières d'aborder la politique gouvernementale;
- l'exploitation des possibilités économiques doit rester une priorité, quel que soit le gouvernement;
- différentes approches sont nécessaires, compte tenu des divers besoins
- il faut continuer à soutenir les efforts existants;
- davantage de recherche est nécessaire;
- les Premières nations doivent être propriétaires des ressources;
- il faut envisager des crédits d'impôt.

### ***Éléments essentiels et valeurs communes***

Le groupe des Premières nations est d'avis que les valeurs communes et les éléments suivants sont essentiels pour améliorer les possibilités économiques : le financement, le



territoire, le développement économique communautaire, la reconnaissance des droits, l'esprit d'entreprise autochtone, le respect des approches divergentes, les communications, la participation des jeunes et la durabilité.

### **Accès au capital et à l'investissement**

#### Question pour lancer la discussion

***Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires pour surmonter les obstacles qui s'opposent à l'accès au capital et à l'investissement?***

Les facilitateurs ont demandé aux six sous-groupes de bien cerner les obstacles et les façons d'y faire face.

#### ***Obstacles***

Les participants ont cerné plus de 30 obstacles :

- capacité limitée pour exploiter les possibilités économiques;
- manque de formation et d'éducation;
- absence de coordination des efforts, d'accords, de financement, de critères;
- manque d'accès;
- peu de soutien des dirigeants politiques;
- aucun engagement en matière de financement à long terme;
- politiques actuelles de désignation et location à bail des terres;
- les différents secteurs de la communauté des Premières nations ne sont pas tous engagés;
- le capital privé n'est pas exploité.

Les groupes estiment que l'on peut s'attaquer à ces questions en faisant ce qui suit :

- veiller à ce que les femmes, les gens vivant dans les régions urbaines, les jeunes, les personnes ayant une déficience et les habitants des régions rurales et éloignées se voient offrir les possibilités nécessaires;
- assurer la coordination des services, des approches, des accords, etc. – car c'est vital;
- faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent avec les groupes des Premières nations dès le début du processus de conception ou d'examen – car cela est essentiel;
- modifier les cadres juridiques pour soutenir le développement à long terme;
- séparer le volet politique du volet débouchés économiques à l'échelle des Premières nations;
- augmenter les niveaux de financement et établir un financement de base pour favoriser la stabilité;
- mettre en œuvre les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.

#### Question supplémentaire

***Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires pour améliorer la coordination des programmes?***

Voici les mesures précises qui ont été cernées :

- respecter et soutenir les différences et les approches locales et régionales;



- appuyer les initiatives axées sur les femmes, les gens vivant dans les régions urbaines, les jeunes, les personnes ayant une déficience et les habitants des régions rurales et éloignées;
- simplifier le nombre de programmes et de processus d'approbation;
- accroître la participation au processus décisionnel;
- permettre aux gouvernements, aux organisations et aux institutions autochtones de contrôler davantage les décisions quant aux débouchés économiques que l'on devrait soutenir;
- augmenter et coordonner les possibilités au titre du capital;
- accroître l'accès à la technologie;
- coordonner les efforts axés sur l'exploitation des possibilités économiques, à tous les niveaux.

### **Améliorer les possibilités économiques tirés de la mise en valeur des terres et des ressources**

#### Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les meilleures approches (modèles d'affaires, mécanismes de partenariat, structures de gouvernance, etc.) propres à favoriser l'exploitation des possibilités économiques liés à la mise en valeur et à la gestion des terres et des ressources?*

Les groupes des Premières nations ont cerné six questions essentielles relatives aux terres et aux ressources :

- 1) les activités doivent s'étendre au-delà des réserves;

- 2) la compétence en matière d'exploitation des terres et des ressources (dont les réserves souterraines et autres ressources en eau) doit être clarifiée, y compris en ce qui concerne la limite applicable (kilomètres) en mer;
- 3) il faut reconnaître les droits inhérents des Autochtones et les droits issus des traités;
- 4) il faut adopter une approche à triple résultat final (responsabilité financière, sociale et environnementale);
- 5) il convient de partager les revenus;
- 6) il est nécessaire de modifier la loi sur le transfert des ressources naturelles.

Pour donner suite à ces questions, il faudra faire ce qui suit : établir la compétence et le contrôle des Premières nations; reconnaître les droits inhérents des Autochtones et les droits issus des traités; reconnaître les besoins des femmes, des gens vivant dans les régions urbaines, des jeunes, des Métis et des personnes non inscrites; soutenir les entreprises communautaires ayant des retombées socio-économiques.

On a aussi demandé au groupe des Premières nations de discuter de la façon d'aborder les possibilités économiques découlant de l'accès au capital et de l'accès aux terres et aux ressources pour les Autochtones en milieu urbain, les Indiens non inscrits, les femmes autochtones, les jeunes Autochtones et les Autochtones vivant dans des collectivités rurales ou éloignées (les grands thèmes). Il est ressorti un consensus général : ces groupes ont bel et bien besoin d'approches uniques. Les



participants ont cerné des approches particulières pour chacun des thèmes, à savoir : répondre aux besoins en transport et en garderie; établir des programmes de mentorat; mettre sur pied des fonds désignés; améliorer les communications; créer des institutions chargées de répondre aux besoins et d'offrir les services nécessaires ou confier ce mandat à des institutions existantes; offrir des possibilités de formation; modifier les formules et politiques de financement.

### **Améliorer la gouvernance et la capacité**

Question pour lancer la discussion

*Quels sont les éléments particuliers (institutions, développement des compétences, infrastructure) liés à la gouvernance et à la capacité qui sont nécessaires pour mieux soutenir l'exploitation des possibilités économiques?*

Parmi les idées suggérées, on a porté une attention particulière aux questions suivantes :

- capacité financière;
- éducation et formation;
- mentorat d'entrepreneurship;
- politiques et programmes souples;
- séparation des affaires et de la politique;
- inclusion des gens vivant hors réserve et des membres non inscrits;
- stratégie de ressources humaines;
- accès aux terres et aux ressources;
- incubation d'entreprises;
- davantage de réseautage.

Pour donner suite à ces questions, le groupe des Premières nations est d'avis qu'il faut faire ce qui suit :

- améliorer la politique existante, la coordination et les niveaux de financement;
- envisager d'accroître le financement à des fins particulières;
- offrir de la formation en régie de conseil d'administration;
- cerner les besoins en main-d'œuvre;
- revoir la stratégie de ressources humaines;
- créer de nouvelles possibilités propices à la croissance et à l'inclusion des autres membres (non-inscrits, gens vivant en régions urbaines, jeunes, femmes);
- établir des normes professionnelles et relatives à l'accréditation cohérentes;
- mettre sur pied des programmes de modèles de comportement;
- améliorer les communications;
- reconnaître le gouvernement et la fonction publique des Premières nations.

### **Améliorer les cadres de réglementation/législatif en vue de favoriser les possibilités économiques**

Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les modifications qui sont nécessaires pour améliorer ou simplifier le cadre de réglementation ou législatif afin de soutenir la prise des décisions d'investissement/d'affaires en temps opportun et d'améliorer le climat d'investissement?*



Voici les domaines qu'il convient d'améliorer :

- accès au capital;
- développement économique communautaire;
- investissement et partenariats du secteur privé;
- développement/participation de la main-d'oeuvre (capital humain);
- territoire/environnement;
- esprit d'entreprise autochtone.

Les participants ont mis à nouveau l'accent sur les améliorations suivantes :

- simplification;
- changements fiscaux;
- encouragements;
- plus de collaboration;
- plus de partenariats;
- harmonisation;
- hausse des ressources;
- clarification de la situation des sociétés des Premières nations;
- inciter toutes les parties des collectivités des Premières nations à participer;
- participation à l'institution de développement économique national et multinational;
- reconnaissance des droits des Autochtones et des droits issus des traités;
- accroissement des pouvoirs décisionnels;
- modification des régimes de gestion;
- modifications de la gestion des terres;
- élaboration de programmes et de politiques;

- participation à des conseils d'administration;
- possibilités de formation et de mentorat.

Le groupe des Premières nations a aussi cerné des indicateurs selon lesquels ils pourraient constater que des progrès ont été réalisés. Il a fait cet exercice à la fin des deux journées de la séance de suivi sectoriel. Il estime que des progrès auront été réalisés lorsqu'on observera un certain nombre de changements liés à la gouvernance, à la capacité et aux cadres législatif et de réglementation :

- augmentation des revenus;
- hausse de l'investissement;
- partenariats avec les Premières nations;
- accroissement du mentorat et de la formation;
- meilleurs réseaux et croissance économique;
- augmentation de la représentation au sein des conseils d'administration;
- amélioration de la formation en leadership et en gouvernance;
- harmonisation des politiques;
- accroissement des ressources affectées aux possibilités économiques;
- plus de facilité d'exploiter les possibilités économiques du secteur privé;
- mise en place de règlements et de réformes depuis un an;
- davantage de contrôle sur les terres, les ressources et la prise de décisions;
- le cadre législatif et réglementaire serait révisé;



- intensification de la participation des femmes autochtones, des gens vivant dans les régions urbaines, des jeunes Autochtones, des personnes ayant une déficience et des habitants des régions rurales ou éloignées.

On a demandé aux participants des Premières nations de se pencher de nouveau sur les messages clés cernés au début de la séance en groupe, et on les a invités à soulever de nouvelles questions ou à renforcer les messages antérieurs.

Voici le résumé de ces commentaires :

- le gouvernement du Canada doit contribuer à l'acceptation à tous les niveaux;
- il faut aborder la question de la fiscalité ou des crédits d'impôt;
- il faut s'employer à obtenir et à encourager l'investissement du secteur privé;
- il y a lieu d'accroître l'échange d'information et les communications;
- il faut assurer le suivi de la présente séance dans les six mois suivants et apporter des changements;
- il faut mettre en œuvre les décisions de la Cour suprême, comme la décision dans l'affaire *Haida/Taku*, et mener les consultations nécessaires;
- la responsabilité de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations comprend l'autonomie économique et non la persistance de la dépendance sociale;
- seuls les organismes autochtones devraient mettre en œuvre les programmes autochtones;

- il y a lieu de créer des modèles qui sont propres à favoriser l'activité économique en se penchant sur le logement, l'éducation, la santé, etc.;
- il convient de mettre sur pied des structures politiques et économiques parallèles qui sont distinctes;
- il faut coordonner les efforts déployés par les ministères qui participent au développement économique, c'est-à-dire examiner entre autres les nombreux corps spéciaux ou consultatifs qui ont comme mandat de se pencher sur l'exploitation des possibilités économiques.

## ii) GROUPE DE DISCUSSION DES INUITS

### Améliorer l'accès au capital et à l'investissement

Question pour lancer la discussion  
*Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires pour surmonter les obstacles à l'accès au capital et à l'investissement?*

Les cinq sous-groupes ont cerné les problèmes et les solutions possibles, qui peuvent être regroupés dans cinq domaines :

#### *Accès au capital*

À cause de la taille et de l'éloignement des collectivités, les institutions financières y sont souvent limitées ou absentes. Par ailleurs, il est nécessaire d'adopter des politiques de financement et de prêt qui répondent aux besoins particuliers de l'Arctique. On a trouvé un éventail de solutions :



- modifier les critères du programme des Sociétés autochtones de financement pour les adapter aux projets réalisés dans l'Arctique;
- évaluer et gérer les risques différemment pour qu'ils puissent être partagés entre les partenaires, que ce soit les gouvernements, les sociétés, les entreprises autochtones ou les autres partenaires économiques (p. ex., régime de retraite des enseignants); utiliser le concept du soutien du premier client à des fins de financement; créer un fonds de capitaux propres communautaire – partenaires communautaires ayant des micro-fonds;
- établir des installations bancaires communautaires – une option consisterait à avoir une institution financière nationale bien reliée aux régions inuites;
- mettre sur pied des institutions financières dans un plus grand nombre de collectivités. Faire en sorte que les politiques et les programmes de prêt soient élaborés et mis en œuvre à l'échelle locale (p. ex., coopératives);
- modifier les critères de prêt – accepter plus de secteurs; réduire l'obligation de fournir une garantie personnelle; accorder des prêts sur stock (capital patient);
- répondre aux besoins particuliers des femmes à l'aide du micro-crédit et en établissant un pourcentage de fonds réservé aux femmes;
- confier un mandat d'investissement aux sociétés de développement existantes;
- créer des sources de capital de risque solides;

- apporter de l'aide publique aux entreprises en démarrage.

### ***Investissement dans l'infrastructure***

Le risque géographique et l'infrastructure du Nord (limitée, faible population) font en sorte qu'il faut trouver une façon de réaliser des économies d'échelle pour assurer la viabilité des entreprises. Les communications sont essentielles, y compris la large bande.

### ***Processus publics visant à faciliter l'accès et l'investissement***

Voici les idées formulées à ce sujet :

- mettre sur pied un secrétariat de développement économique inuit;
- créer des demandes uniformes;
- recenser les programmes de développement communautaire;
- fournir l'information en Inuktitut et sous forme électronique;
- respecter les délais (paiements, licences, propositions, etc.);
- établir un bureau local communautaire et faire la rotation d'une équipe de représentants experts de tous les ministères compétents;
- favoriser la collaboration et la coordination entre les ministères chargés de la mise en œuvre des accords internationaux et les ministères chargés des questions intérieures.



### ***Investissement dans la capacité***

Il faut investir dans la capacité des membres de la communauté, c'est-à-dire :

- la formation et le matériel Internet dans les collectivités;
- la formation et le mentorat pour les microentreprises, particulièrement pour les femmes;
- les services visant à favoriser l'acquisition de compétences en affaires, à l'aide d'une méthode axée sur le développement économique communautaire – favoriser la formation enrichie d'un plus grand nombre d'agents de développement économique communautaire, le développement économique communautaire pluriannuel, l'intensification du réseautage ainsi que l'éducation et le mentorat continus pour les entrepreneurs;
- encourager et soutenir la formation dans les métiers dont a besoin la communauté;
- offrir des services de formation axés sur l'acquisition de compétences en gestion, pratiques et à long terme.

### ***Cadre juridique international et national***

- mettre la dernière main au cadre législatif pour le Nunavut
- s'occuper de la violation des droits de propriété intellectuelle (éduquer les citoyens et protéger proactivement les connaissances et les articles traditionnels à l'aide des lois et règlements nécessaires, faire appliquer l'accès et le partage des avantages).

### **Améliorer les possibilités économiques tirés de la mise en valeur des terres et des ressources**

La discussion a porté sur trois questions distinctes englobant les possibilités économiques liés à la mise en valeur des terres et des ressources, l'entrepreneuriat inuit et le développement économique communautaire, vu que le développement économique ne peut être limité au développement des ressources dans le Nord.

Question pour lancer la discussion  
***Comment pouvons-nous améliorer le développement économique au moyen de la mise en valeur des terres et des ressources?***

### ***Compétence***

Le processus décisionnel doit être dirigé par les Inuits, de concert avec l'industrie. Le gouvernement du Canada a comme responsabilité de soutenir ce leadership. Les Inuits établiraient les lignes directrices (auxquelles tous souscriraient), élaboreraient les lois en se basant sur le droit coutumier et contrôlraient à l'échelle locale et régionale la délivrance des licences et permis.

### ***Rôle du gouvernement du Canada***

Le gouvernement du Canada jouerait un nouveau rôle : soutenir et favoriser le leadership inuit; honorer les ententes de règlement des revendications territoriales; créer un nouveau ministère (mettre sur pied le secrétariat des Inuits, comptant un nouveau ministre avec un nouveau portefeuille). Il fournirait ce qui suit : les ressources nécessaires pour favoriser la compréhension des possibilités et la mise en



valeur des terres et des ressources; le financement; les mesures d'encouragement visant l'industrie (p. ex., respecter les normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement; accorder l'exclusivité du marché dans la région). Les deux parties surveilleraient et évalueraient les mécanismes de reddition de comptes.

### ***Environnement***

La durabilité et les répercussions sur l'environnement demeurent des préoccupations, dans toutes les décisions économiques. Il a été proposé d'établir un conseil mixte, auquel participeraient pleinement les Inuits, chargé de protéger l'environnement (c.-à-d. l'océan Arctique)

### ***Gestion des ressources naturelles***

Voici les suggestions :

- il faut établir des quotas, en tenant compte des stocks et de la conservation;
- on manque de pierre de savon pour répondre aux besoins de l'industrie (arts et artisanat);
- il y a lieu de simplifier le processus de réglementation;
- il convient d'élaborer une stratégie de gestion et de promotion « faite dans l'Arctique » pour la mise en valeur des parcs nationaux dans la région.

### ***Recherche***

La recherche-développement est nécessaire pour faciliter l'application commerciale des

produits (c.-à-d. la viande du bœuf musqué doit être congelée à une température précise pendant un certain temps), étant donné que les connaissances dans le domaine de l'application commerciale des produits sont faibles.

### ***Capacité***

Créer un programme de stages dans le cadre duquel le stagiaire se déplace pour se rendre là où se trouve le travail, pour être formé sur le tas en occupant un poste saisonnier.

### ***Infrastructure***

Il faut bâtir l'infrastructure tout en renforçant la capacité locale (offrir de la formation liée aux métiers, entre autres).

#### Question pour lancer la discussion

***Comment pouvons-nous améliorer les possibilités de développement économique pour les entrepreneurs inuits?***

*Établir l'infrastructure nécessaire pour soutenir les entreprises – Voici les suggestions :*

- acheter en gros et reporter le paiement;
- créer un modèle de réseau en étoile;
- construire des installations/un entrepôt pour soutenir l'esprit d'entreprise chez les femmes, particulièrement dans les domaines des arts, de l'artisanat et de la fabrication de vêtements;
- mettre sur pied une infrastructure propre aux femmes (c.-à-d., garderies, développement de la petite enfance);



- établir des institutions financières dans les collectivités.

### ***Politique et services publics***

- modifier certaines dispositions de la politique sur les marchés pour qu'elle soit mieux adaptée aux Inuits et que les entreprises inuites puissent en profiter de façon tangible;
- mettre en œuvre les dispositions sur les revendications territoriales (c.-à-d. l'article 24 - Nunavut), étendre la portée et enrichir le contenu au profit des Inuits (exiger la préparation d'un plan de rendement inuit et lier l'exécution au maintien du contrat);
- établir des critères plus ciblés et meilleurs pour l'octroi de subventions salariales;
- veiller à ce que le libellé convienne à la région.

### ***Éducation, formation et soutien continu***

Créer la capacité humaine nécessaire dans la communauté pour assurer la continuité de l'emploi et des services. Les services doivent comprendre la formation de base requise dans tous les domaines d'activité, du soutien à l'incubation des entreprises, pour permettre aux entreprises de croître lentement, à un programme de suivi (une fois les entreprises établies).

#### Question pour lancer la discussion

***Comment pouvons-nous améliorer le développement économique à l'aide du développement économique communautaire?***

### ***Plan de mise en valeur des besoins et de développement communautaires***

Il faut élaborer les plans dans la communauté en tenant compte des besoins et de l'orientation communautaires. Voici quelques questions à poser à ce sujet :

- Existe-t-il de pures possibilités économiques dans la communauté dont l'exploitation peut être soutenue?
- Qu'est-ce qui se prépare dans la communauté?
- Une partie peut-elle être réalisée dans la communauté?
- Quels sont les aspects uniques de la collectivité?

L'accomplissement de ces tâches peut être facilité en faisant ce qui suit :

- trouver des façons d'aider les collectivités à élaborer un plan de développement économique communautaire avec des partenaires (p. ex., universités, étudiants) et le gouvernement fédéral et faire participer les gens d'affaires locaux;
- s'engager à embaucher des employés locaux;
- élaborer un accord de développement économique dans les régions;
- envisager comment les collectivités peuvent s'entraider;
- simplifier le processus de création d'entreprises;
- mettre en œuvre une politique de développement durable, établir un juste équilibre entre les besoins des entreprises et de la communauté.



### ***Rôle du gouvernement***

Le gouvernement du Canada doit être sensible aux besoins du Nord, pour être en mesure de travailler efficacement avec les Inuits. Voici quelques suggestions pour favoriser ce changement culturel :

- sensibiliser les employés du gouvernement du Canada;
- transférer les responsabilités de gestion des ressources, des programmes et des terres aux Inuits;
- amener des fonctionnaires dans la collectivité;
- tenir des réunions dans les collectivités, avec tous les intervenants, lorsque sont créées des entreprises.

### ***Éducation***

L'objectif, c'est d'établir des normes en matière d'éducation dans la région qui sont comparables à celles en vigueur dans le reste du Canada. Selon la surveillance menée actuellement dans les écoles, on observe une diminution de la fréquentation à un certain âge. Il faut :

- créer des programmes visant à s'attaquer aux causes de la diminution de la fréquentation;
- mettre en place un cadre propice à l'apprentissage en milieu de travail;
- mettre sur pied des programmes visant à permettre aux gens de continuer à travailler;
- établir des partenariats communautaires avec les établissements, d'enseignement, l'industrie et la collectivité;

- offrir des cours dans les collectivités;
- modifier le régime d'aide sociale afin d'inciter les gens à s'instruire, à participer au développement économique communautaire, etc.

### **Améliorer la gouvernance et la capacité**

Question pour lancer la discussion  
***Quels sont les éléments particuliers (institutions, développement des compétences, infrastructure) liés à la gouvernance et à la capacité qui sont nécessaires pour mieux soutenir l'exploitation des possibilités économiques?***

Sous cette rubrique, les participants ont cerné 13 questions essentielles et en ont discuté. Leurs suggestions sont regroupées dans trois catégories, figurant dans la question pour lancer la discussion.

#### ***1) Développement des compétences***

Le développement des compétences et l'éducation sont nécessaires pour le perfectionnement des compétences professionnelles, la création des institutions propices à l'autonomie gouvernementale et la bonne marche des conseils d'administration, car ils contribuent à accroître leur capacité et leurs responsabilités en matière de gouvernance. Les organisations inuites ont aussi besoin de formation dans les domaines du lobbying et de la négociation pour être en mesure de mener des négociations d'ententes avec les gouvernements et dans les forums internationaux.



Les collectivités ont également besoin de formation en matière d'élaboration de plans de développement économique communautaire, plus particulièrement en ce qui concerne l'exploitation des possibilités liées aux différentes industries en activité dans l'Arctique et la façon de soutenir la diversification de l'économie.

Il faut investir (mesures d'encouragement, formation, ressources) dans les collectivités en vue de créer la capacité individuelle et la capacité communautaire nécessaires pour faciliter l'exploitation des entreprises et la participation à tous les aspects de l'activité économique. On a mentionné en particulier qu'il convient de soutenir adéquatement les femmes pour qu'elles puissent acquérir les compétences dont elles ont besoin et participer pleinement à l'économie.

## 2) *Infrastructure*

Il faut faire preuve de créativité pour trouver des solutions permettant de répondre aux besoins en infrastructure. De plus, il faut favoriser le dialogue entre les organisations inuites, l'industrie et les gouvernements en vue de trouver des solutions novatrices et pratiques.

## 3) *Institutions*

Le gouvernement du Canada doit continuer à soutenir le développement des collectivités inuites par la mise en œuvre des ententes de règlement des revendications territoriales, et ce, comme suit :

- en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes transparents;

- en investissant dans le renforcement des organisations inuites;
- en appuyant le leadership inuit et le dialogue dans le but de clarifier les rôles en mutation des institutions inuites, des gouvernements et de l'industrie.

Dans la foulée de l'établissement d'objectifs communs, toutes les parties doivent avoir des attentes réalistes. Il faut aussi mettre sur pied des structures institutionnelles pour soutenir l'atteinte de ces objectifs. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada doit mettre en œuvre les programmes en temps opportun, et ce, en faisant preuve de souplesse et en assurant la surveillance nécessaire.

### **Améliorer les cadres de réglementation et législatif en vue de faciliter l'exploitation des possibilités économiques**

Question pour lancer la discussion  
*Quelles sont les modifications qui sont nécessaires pour améliorer ou simplifier le cadre de réglementation ou législatif afin de soutenir la prise des décisions d'investissement/d'affaires en temps opportun et d'améliorer le climat d'investissement?*

Le cadre législatif et de réglementation a été divisé en quatre domaines de discussion :

#### 1) *Politique sur les marchés*

Actuellement, les politiques ne sont pas alignées et mises en œuvre comme il convient. Elles doivent permettre de répondre à un certain nombre de besoins particuliers, dont le soutien du



développement des Inuits, de la capacité, de la croissance économique et de la concurrence. Elles doivent faire en sorte de plus que la valeur ajoutée fasse partie du processus (p. ex., matériaux produits localement, main-d'œuvre locale). Le gouvernement du Canada est tenu, en vertu des ententes de règlement des revendications territoriales, de soutenir la mise en œuvre de ces politiques.

### **2) *Effectif de la fonction publique représentatif***

La situation actuelle est claire : les Inuits ne sont pas représentés suffisamment et ne possèdent pas les compétences requises pour occuper certains postes. De plus, les postes visés ne sont pas situés dans les collectivités. Il faut trouver des solutions créatives pour répondre aux besoins en éducation, en formation, en mentorat et en création d'emplois. Il a été suggéré de créer un bureau multi-fédéral communautaire qui serait relié aux experts ministériels dans le sud (p. ex., délivrance de passeports, développement économique, pêches, etc.).

### **3) *Ententes de règlement des revendications territoriales***

Les ententes exposent les droits liés à l'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables et à la bonne marche des autres activités économiques. Les procédures et processus réglementaires doivent faciliter la mise en œuvre des ententes, et non nuire à la réalisation de leur objet. En particulier, il faut s'occuper des mesures législatives portant sur la délivrance des licences et des quotas. À tout

le moins, le gouvernement du Canada devrait suivre le processus de consultation et d'aménagement prévu par la décision de la *Cour suprême* dans l'affaire *Haida*.

### **4) *Cadre réglementaire et législatif international***

Il existe un certain nombre d'accords internationaux et de lois nationales clés (p. ex., la *Marine Mammal Protection Act*) qui doivent être alignés en vue de soutenir l'application des ententes de règlement des revendications territoriales. Les Inuits ont des objectifs clairs qui doivent être intégrés dans ces ententes (p. ex., utilisation durable, protection des droits de propriété intellectuelle des Inuits), en vue d'accroître les retombées économiques et l'accès aux marchés.

Voici la question finale qui a été posée au groupe : Comment pourrions-nous constater que sont réalisés des progrès dans le domaine de l'exploitation des possibilités économiques?

Les progrès pourront être mesurés comme suit :

- les changements qui seront apportés aux relations entre le gouvernement du Canada et les Inuits (signature d'un accord de partenariat, conclusion d'accords de développement économique, décisions gouvernementales fondées sur les réalités du Nord et qui tiennent compte de la complexité des questions, accent mis sur les Inuits eux-mêmes, etc.);



- sera adoptée la politique fédérale visant à mettre en œuvre l'article 24 de l'entente de règlement des revendications territoriales du Nunavut;
- seront apportés aux lois, à la politique et aux règlements les changements nécessaires pour soutenir le développement économique des Inuits et favoriser l'environnement durable (p. ex., *Marine Mammal Protection Act*, politique de pêche, loi d'évaluation environnementale, le ministère des Pêches et Océans change sa politique pour autoriser les pêcheurs inuits à proximité des ressources à avoir accès aux permis non utilisés);
- seront conclus des accords socio-économiques avec l'industrie qui visent à favoriser l'octroi de marchés et le renforcement de la capacité;
- les Inuits bénéficieront des mêmes possibilités que les autres Canadiens (éducation, logement, emplois);
- seront mis en place des moyens efficaces et faciles d'avoir accès aux fonds, aux programmes et aux services publics, que ce soit pour la création d'entreprise, l'élaboration de plans de développement économique communautaire ou la réalisation de plans économiques qui ne sont pas axés sur la forme (p. ex., mise sur pied d'un guichet d'accès unique pour le soutien aux entreprises);
- seront établies des institutions financières dans les collectivités inuites qui offrent des services de prêt et d'autres services aux entreprises inuites;
- sera mis sur pied un secrétariat inuit indépendant de AINC et auquel participent les Inuits;

- seront créées des façons de maintenir le dialogue entre les gouvernements, les organisations autochtones et l'industrie.

### iii) GROUPE DE DISCUSSION DES MÉTIS

Le présent Rapport donne un aperçu des discussions. Pour bien en comprendre toute la portée, il est important de lire la transcription du contenu des tableaux de conférence annexé.

#### Améliorer l'accès au capital et à l'investissement

##### Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires pour surmonter les obstacles s'opposant à l'accès au capital et à l'investissement?*

##### Question supplémentaire

*Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires surmonter les obstacles s'opposant à l'accès au capital et à l'investissement et améliorer la coordination des programmes?*

Les participants ont fait quelque 45 recommandations ainsi que des observations sur la façon d'améliorer l'accès au capital et à l'investissement. En voici des exemples :

- **Reconnaître les atouts<sup>2</sup>**
- favoriser l'estime de soi à l'école primaire;

---

<sup>2</sup> Note au lecteur : Les titres en caractères gras représentent des mesures recommandées alors que les sous-divisions font état de propositions pour la réalisation de ces dernières.



- s'attaquer à la pauvreté chez les enfants.

### ***Capacité de commercialiser ce qu'il fabrique***

- Principe fondamentaux des affaires;
- initiative de création de microentreprises (liée aux femmes).

### ***Première demande/premier échec***

- mentors;
- système de soutien (femmes autochtones);
- prévoir une présentation.

### ***Microprêt a un taux de défaut plus élevé (prêt axé sur les Autochtones)***

- accroître les bassins de capitaux provenant des prêteurs concurrentiels (banques commerciales);
- capital international, axé sur les artisans.

### ***Technologie/connectivité***

- obtenir de meilleurs liens technologiques (ordinateur).

### ***Besoins connexes***

- règlement des revendications territoriales, actifs des réserves.

### ***Manque de grands objectifs gouvernementaux et de coordination des programmes***

- établir des objectifs mesurables et assortis d'un calendrier d'exécution, supprimer les conditions liées à l'âge dans les demandes de prêt, prolonger les calendriers.

### ***Reconnaître les Métis comme peuple autochtone***

- éducation publique;
- inclusion des Métis par l'industrie/le gouvernement;
- participation des Métis au développement économique.

### ***Accès aux compétences en gestion des affaires (p. ex., axées sur les collectivités)***

- programmes de formation en affaires communautaires;
- programmes de mentorat à l'intention des Métis.

### ***Manque de capitaux propres pour les particuliers et les entreprises***

- fondations pour les Métis, accès des entreprises au financement fédéral du développement économique;
- capitaux propres pour la création de richesse;
- augmentation du financement par capitaux propres.

### ***Partenariats***

- Premières nations et Inuits;
- politiques gouvernementales visant à favoriser la collaboration;
- industrie.

### ***Communication des possibilités d'accès au capital et à l'investissement***

- Internet;
- interne/collectivité;
- industrie.

### ***Entrepreneurship***

- de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, jeunes;



- possibilités de création de petite entreprise.

***Prêt au développement (risque élevé, difficile à soutenir)***

- créer un programme d'assurance axé sur les prêts au développement.

***Les structures politiques favorisent-elles l'investissement des secteurs public et privé?***

- diligence raisonnable à l'égard des clients éventuels.

***Accès à l'éducation pour les entrepreneurs éventuels au travail (p. ex., 40 +)***

- créer des programmes visant les entrepreneurs au travail âgés.

***Déséquilibre entre le financement public des programmes sociaux et économiques***

- affectation de ressources au développement des entreprises;
- communication des pratiques exemplaires et échange de l'information;
- redevances provenant des ressources (p. ex., pétrole et gaz).

***Manque de capitaux propres/capitaux (pour les entrepreneurs)***

- recapitaliser les institutions financières autochtones et les Sociétés de financement des Autochtones;
- créer des sociétés de financement métis;
- transférer des responsabilités d'Entreprise autochtone Canada et des autres bailleurs de fonds fédéraux;
- financer les organismes qui travaillent avec les femmes métisses;
- émettre des obligations autochtones garanties par l'État.

***Les collectivités métisses n'attirent pas l'investissement***

- améliorer l'infrastructure dans les régions rurales;
- création d'un bureau de développement économique.

***Capacité des gouvernements métis***

- bâtir l'infrastructure des gouvernements métis;
- investir dans le capital de risque.

***Capitaux propres : la gouvernance métisse n'est pas liée à un territoire***

- fonds de capitaux propres administré par les Métis;
- participation égale des femmes métisses;
- plus de capitaux (p. ex., jeux ou crédits d'impôt).

***Financement commercial, sociétés d'État***

- Banque de développement du Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest, Financement agricole Canada;
- des prêteurs qui ne sont pas concernés par les collectivités autochtones;
- des programmes s'adressant particulièrement aux femmes;
- une fois les responsabilités transférées, nous pouvons tirer les leçons de ce qui a donné les résultats escomptés et de ce qui n'a pas fonctionné pour les Métis;
- implanter les processus nécessaires pour que les programmes soient efficaces pour les femmes métisses;
- mettre sur pied des initiatives visant à accroître la participation des femmes métisses.



***La sécurité/stabilité économique future est liée à l'autonomie des Métis (rapport de l'Institut Laurier)***

- respecter les droits humains de tout le monde (p. ex., femmes, personnes ayant une déficience), les obligations découlant des droits humains internationaux et nationaux en vue d'améliorer la situation socio-économique des Métis, particulièrement des femmes métisses, des personnes ayant une déficience, etc.

***Rôle des gouvernements provinciaux***

- élaborer des politiques visant à régir les jeux Métis; créer des fonds axés sur les entreprises, l'emploi et les collectivités.

***Accès aux revenus provenant des jeux de hasard***

- partager à parts égales avec les autres groupes autochtones.

**Améliorer les possibilités économiques tirées de la mise en valeur des terres et des ressources**

Question pour lancer la discussion

***Quelles sont les meilleures approches (modèles d'affaires, mécanismes de partenariat, structures de gouvernance, etc.) propres à favoriser l'exploitation des possibilités économiques liés à la mise en valeur et à la gestion des terres et des ressources?***

En session plénière, les participants ont déterminé trois catégories de questions essentielles auxquelles il faut donner suite :

***Catégorie A***

- responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Métis;
- alignement des objectifs fédéraux/provinciaux en matière de gestion des ressources;
- responsabilité du gouvernement fédéral en matière d'aide au règlement des revendications territoriales, et inflexibilité des gouvernements provinciaux;
- quelles terres et ressources?
- accès à des revendications territoriales particulières et globales;
- reconnaissance de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles;
- indemnisation au titre des injustices antérieures et reconnaissance du titre;
- propriété des droits d'exploitation souterraine.

***Catégorie B***

- responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Métis;
- cogestion des ressources;
- alignement des objectifs fédéraux/provinciaux en matière de gestion des ressources;
- conservation (chasse, documents de chasseurs, pêcheurs), responsabilité et gestion;
- volonté de créer de nouveaux types d'exploitation propices à la gestion durable des ressources;



- façon dont nous voulons que le gouvernement collabore avec la nation des Métis au règlement des questions touchant à la gestion des terres et des ressources;
- gouvernance et relations politiques entre les Métis et les organisations des Premières nations et des Inuits;
- qui gèrera l'argent, les terres et l'utilisation (argent provenant des revendications territoriales, des ressources, de l'utilisation des terres)?

### ***Catégorie C***

- processus publics visant à définir la durabilité;
- mise en œuvre de l'obligation de consulter (article 35).

Vous trouverez ci-dessous des mesures recommandées et des propositions de mise en œuvre élaborées par les participants en réponse à ces enjeux cruciaux.

### **Terres et ressources**

***Chevauchement des intérêts, aucune terre n'est reconnue comme étant exclusivement réservée aux Métis***

- mise en place d'un mécanisme visant à aborder tous les intérêts;
- définir les relations politiques dans un vaste cadre.

***Intérêt chevauchant des compétences***

- il faut concilier les compétences.

### **Accès aux revendications territoriales particulières et globales**

***Absence de processus d'accès pour les Métis***

- laissez-nous participer, accordez l'accès;
- financer la recherche nécessaire;
- négociation ou poursuite.

***Améliorer/modifier le processus global de règlement des revendications territoriales***

- pour qu'il convienne à la communauté Métis.

### **Reconnaissance de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles**

***Manque de reconnaissance par le gouvernement, l'industrie et les autres de l'utilisation des terres par les Métis***

- reconnaître le gouvernement et les citoyens métis (loi sur les Métis mentionnée dans le discours du Trône);
- établir un cadre de négociation pour régler les questions liées à la gouvernance et aux terres;
- adopter une approche de nation à nation

### **Propriété des droits d'exploitation souterraine**

***Absence d'ententes conclues avec les Métis portant sur les droits d'exploitation souterraine***

- modèle/exemple, entente conclue avec les Nisg'aa qui porte sur l'exploitation du charbon, mais non sur l'exploitation du gaz tiré du charbon – couvre les métaux de base.



### ***Absence de définition claire de distribution/accès équitable***

- en établir une;
- une fois l'accès assuré, élaborer un plan;
- développer les compétences proactives.

### ***Injustices commises dans le passé et indemnisation***

***Le grand VOL: sur 92 % des certificats de terre, seulement 8 % ont été accordés aux Métis (environ)***

- établir des calendriers clairs pour régler la question.

### ***Loi sur le transfert des ressources naturelles***

- concilier les compétences, dont celles des Métis, des groupes des Premières nations (cogestion).

### ***Les anciens combattants autochtones***

- les Métis et les Premières nations n'ont reçu ni terres ni aide financière;
- indemnisation.

### ***Qui gère l'argent et l'utilisation des terres?***

***Volonté de créer de nouveaux types d'exploitation qui sont propices à la gestion durable des ressources et qui conviennent à la culture***

- faire en sorte que les ressources ne soient pas épuisées;
- veiller à ce que les organismes locaux/provinciaux protègent la faune, les terres et la culture;
- obtenir une compensation (ressources) pour les terres et l'utilisation des terres;

- définir l'obligation de mettre en place un processus de consultation visant à assurer la durabilité;
- prix des consultations payé par l'industrie.

### ***Comment assurer la conservation des ressources (original)***

- favoriser la sensibilisation à la conservation.

### ***Améliorer la gouvernance et la capacité***

***Question pour lancer la discussion***

***Quels sont les éléments particuliers (institutions, développement des compétences, infrastructure) liés à la gouvernance et à la capacité qui sont nécessaires pour mieux soutenir l'exploitation des possibilités économiques?***

***Questions supplémentaires***

***Quels sont les modifications et les ajouts particuliers aux politiques et aux programmes qui permettraient d'améliorer l'exploitation des possibilités économiques par les Métis? Quelles sont les questions essentielles en matière de gouvernance?***

### ***Enjeux cruciaux***

- programmes;
- propres aux Métis ou visant l'ensemble des Autochtones;
- participation des Métis aux programmes actuels (traitement équitable);
- mise en œuvre de modèles de gestion;
- représentation et leadership des femmes;



- reddition de comptes aux gens, aux fondateurs.

Vous trouverez ci-dessous des mesures recommandées et des propositions de mise en œuvre élaborées par les participants en réponse à ces enjeux cruciaux.

### ***Programmes propres aux Métis ou visant l'ensemble des Autochtones***

- Consensus : il est nécessaire d'établir des programmes propres aux Métis, mais il ne faudrait pas ainsi compromettre l'accès aux principaux programmes de financement;
- les programmes propres aux Métis et axés sur les femmes métisses doivent être dirigés et administrés par des femmes métisses.

### ***Éléments de programme des modèles de mise en œuvre des programmes***

- il faut mettre sur pied une campagne de sensibilisation visant à promouvoir les programmes de développement économique (personnes ayant une déficience, femmes, jeunes);
- mise en place d'un processus décisionnel indépendant;
- prise d'engagements de financement à long terme.

### ***Reddition de comptes des Métis (gens et fondateurs)***

- les gouvernements métis mettent en place et font appliquer leur propre mécanisme de reddition de comptes;

- appliquer l'analyse comparative entre les sexes dans tous les cadres stratégiques fédéraux et provinciaux;
- engager les femmes métisses ainsi que les femmes, les jeunes et les aînés autochtones dans les discussions clés, le processus décisionnel;
- il faut un plan économique échelonné sur 20 ans;
- programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes métis (niveaux 4 et 5).

### ***Responsabilité fédérale***

- interlocuteur fédéral pour les Métis; les fonds sont acheminés aux organisations métis.

### **Améliorer les cadres de réglementation et législatif en vue de faciliter l'exploitation des possibilités économiques**

#### Question pour lancer la discussion

***Quelles sont les modifications qui sont nécessaires pour améliorer ou simplifier le cadre de réglementation ou législatif afin de soutenir la prise des décisions d'investissement/d'affaires en temps opportun et d'améliorer le climat d'investissement?***

Les participants ont recommandé les mesures suivantes et ont fait des propositions dans trois domaines :



**1) À la recherche d'un système de réglementation rapide, simple et décisif**

*Les règlements et lois portant sur le développement économique ne sont pas alignés sur le déroulement des activités liées aux affaires (perte d'intérêt)*

- simplifier les programmes et processus existants;
- l'industrie et les secteurs public et privé sont les principaux moteurs du changement;
- créer un guichet d'accès unique (éviter d'aller d'un organisme à l'autre).
- déterminer les lois et règlements qui touchent aux marchés passés par les Métis;
- examiner les politiques et les règlements à des fins de simplification, de modification ou de peaufinage afin d'accélérer les choses;
- aligner l'action fédérale et provinciale;
- au cours de l'examen, préserver et protéger les éléments qui sont efficaces;
- les Métis ont besoin de connaissances de techniciens pour contribuer efficacement;
- consulter sérieusement les Métis avant d'élaborer des lois ou règlements visant les Métis;
- les mesures doivent être claires (termes précis) et bien comprises par les parties touchées.

**2) Examiner les lois, les politiques et les règlements visant les Métis à des fins de modification possible**

*Lois qui limitent l'action des Métis, (p. ex., transformation du bois, pêche, exploitation minière)*

- Examen tripartite (fédéral/provincial/Métis) des lois qui ne sont désormais plus pertinentes à cause de l'affaire Powley; convenir des changements

**3) Le gouvernement fédéral devrait reconnaître qui a compétence au titre du paragraphe 91(24) visant les Métis, 1867 CA (Indiens et terres réservés aux Indiens)**

***Rôle du droit***

- qui a compétence – qui est responsable des Métis?
- le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones ou le gouvernement du Canada devrait consulter les Métis et mettre en œuvre des politiques visant à reconnaître la compétence fédérale en matière de dépenses et la responsabilité fédérale à l'égard des Métis;
- le gouvernement du Canada devrait saisir la Cour suprême de cette question de compétence.



**SUIVI DE LA TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES  
SÉANCE SECTORIEL SUR LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES  
LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 2004  
OTTAWA (ONTARIO)**

**HÔTEL WESTIN**

**INTRODUCTION**

Voici les objectifs de la séance de suivi sectoriel sur les possibilités économiques :

1. Contribuer à une compréhension commune des facteurs propres à soutenir les possibilités économiques durables pour les Autochtones, tout en tenant compte des caractéristiques communes et distinctes des Premières nations, des Inuits et des Métis, y compris les femmes autochtones, les Autochtones vivant dans les centres urbains et ceux habitant dans les régions rurales ou éloignées.
2. Faire part de leur avis et discuter des options visant à améliorer :
  - la gouvernance et la capacité (c.-à-d. les institutions économiques autochtones, le développement des compétences, la connectivité et l'infrastructure);
  - l'accès au capital et à l'investissement;
  - les possibilités économiques tirés de la mise en valeur des terres et des ressources (p. ex., ententes sur les répercussions et les avantages, coentreprises, etc.);
  - les cadres de réglementation et législatif qui faciliteraient l'exploitation des débouchés économiques
3. Cerner les résultats qui seraient jugés satisfaisants par tous les intervenants visés.
4. Examiner les liens existant entre les possibilités économiques et les autres questions sectoriels, comme le logement, les négociations et l'apprentissage continu.

**Activités préalables à la séance – Dimanche, 12 décembre 2004**

**16 h 30 - Inscription anticipée Confederation Ballroom II - Foyer**  
**18 h 30**



## Jour un – Lundi, 13 décembre 2004

<b>7 h 30</b>	<b>Inscription</b>	<b>Confederation Ballroom II - Foyer</b>
	<b>Petit déjeuner-buffet</b>	<b>Confederation Ballroom I</b>
<b>8 h 30</b>	<b>INVOCATION D'OUVERTURE</b>	<b>Confederation Ballroom II</b> (lieu des séances plénières)
<b>8 h 45</b>	<b>Observations d'ouverture</b> L'honorable David Emerson Ministre de l'Industrie Gouvernement du Canada	
<b>9 h 5</b>	<b>Examen des documents d'information</b> Équipe de facilitation	
<b>9 h 20</b>	<b>Présentation de l'ordre du jour de la séance</b> Harold Tarbell, facilitateur en chef	

Nota : Les facilitateurs de la séance informeront les participants de l'heure des pauses santé/rafraîchissements

<b>9 h 30</b>	<b>Discussions en petit groupes</b> <b>Premières nations</b> <b>Métis</b> <b>Inuits</b>	<b>Salles pour les petits groupes</b> <b>Governor General (niveau 2)</b> <b>Provinces Ballroom I (niveau 4)</b> <b>Confederation Ballroom II</b> <b>(niveau 4)</b>
---------------	--	--

Sujet de discussion 1

### Amélioration de la gouvernance et de la capacité

- Définitions du succès
- Mesures recommandées
- Grands thèmes – c.-à-d. les défis uniques auxquels font face les Autochtones, les Indiens non inscrits, les femmes autochtones et les Autochtones vivant en milieu rural ou dans des régions éloignées

#### Question pour lancer la discussion

*Quels sont les éléments particuliers (institutions, perfectionnement des compétences, infrastructure) liés à la gouvernance et à la capacité qui sont nécessaires pour mieux soutenir l'exploitation des possibilités économiques?*

Dans les réponses, vous devriez tenir compte de ce qui suit : rôles de divers intervenants; résultats à court, à moyen ou à long terme; programmes/politiques nécessaires; processus pouvant être nécessaires.



<b>12 h 30</b>	<b>Déjeuner-buffet</b>	<b>Confederation Ballroom I</b>
<b>13 h 30</b>	<b>Discussions en petit groupes</b> <b>Premières nations</b> <b>Métis</b> <b>Inuits</b>	<b>Salles des petits groupes</b> <b>Governor General (niveau 2)</b> <b>Provinces Ballroom I (niveau 4)</b> <b>Confederation Ballroom II</b> <b>(niveau 4)</b>

Sujet de discussion 2

**Améliorer l'accès au capital et à l'investissement**

- Définitions du succès
- Mesures recommandées
- Grands thèmes – c.-à-d. les défis uniques auxquels font face les Autochtones, les Indiens non inscrits, les femmes autochtones et les Autochtones vivant en milieu rural ou dans des régions éloignées

Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les mesures particulières qui sont nécessaires pour surmonter les obstacles s'opposant à l'accès au capital et à l'investissement, ainsi que pour améliorer la coordination des programmes?*

Dans les réponses, vous devriez tenir compte de ce qui suit : rôles des divers intervenants; résultats à court, à moyen ou à long terme; programmes/politiques nécessaires; processus pouvant être nécessaires.

<b>16 h 45</b>	<b>Observations de clôture</b> Harold Tarbell, facilitateur en chef	<b>Confederation Ballroom II</b>
<b>17 h</b>	<b>Suspension avant la réception</b>	
<b>18 h - 20 h 30</b>	<b>Réception</b> Hôte : L'honorable David Emerson Ministre de l'Industrie Gouvernement du Canada	<b>Confederation Ballroom I</b>

Nota : Aucune autre activité n'est prévue en soirée après la réception.



## Jour deux – 14 décembre 2004

8 h	Petit déjeuner-buffet	Confederation Ballroom II - Foyer
8 h 30	Rapports des séances en petit groupes Résumé du jour un Harold Tarbell, facilitateur en chef	Confederation Ballroom II
8 h 45	Présentation du jour deux Équipe de facilitation	
9 h	Discussions en petit groupes Premières nations Métis Inuits	Salles des petits groupes Governor General (niveau 2) Provinces Ballroom I (niveau 4) Confederation Ballroom II (niveau 4)

### Sujet de discussion 3

#### Améliorer les possibilités économiques tirés de la mise en valeur des terres et des ressources

- Définitions du succès
- Mesures recommandées
- Grands thèmes – c.-à-d. les défis uniques auxquels font face les Autochtones, les Indiens non inscrits, les femmes autochtones et les Autochtones vivant en milieu rural ou dans des régions éloignées

#### Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les meilleures approches (modèles d'affaires, mécanismes de partenariat, structures de gouvernance, etc.) propres à favoriser l'exploitation des possibilités économiques liés à la mise en valeur et à la gestion des terres et des ressources?*

Dans les réponses, vous devriez tenir compte de ce qui suit : rôles des divers intervenants; résultats à court, à moyen ou à long terme; programmes/politiques nécessaires; processus pouvant être nécessaires.

12 h	Déjeuner-buffet	Confederation Ballroom I
13 h	Discussions en petit groupes Premières nations Métis Inuits	Salles Governor General (niveau 2) Provinces Ballroom I (niveau 4) Confederation Ballroom II



#### Sujet de discussion 4

#### **Améliorer les cadres de réglementation et législatif en vue de faciliter l'exploitation des possibilités économiques**

- Définitions du succès
- Mesures recommandées
- Grands thèmes – c.-à-d. les défis uniques auxquels font face les Autochtones, les Indiens non inscrits, les femmes autochtones et les Autochtones vivant en milieu rural ou dans des régions éloignées

#### Question pour lancer la discussion

*Quelles sont les modifications qui sont nécessaires pour améliorer ou simplifier le cadre réglementaire ou législatif afin de soutenir la prise des décisions d'investissement/d'affaires en temps opportun et d'améliorer le climat d'investissement?*

Dans les réponses, vous devriez tenir compte de ce qui suit : rôles des divers intervenants; résultats à court, à moyen ou à long terme; programmes/politiques nécessaires; processus pouvant être nécessaires.

<b>16 h 30</b>	<b>Rapports des séances en petit groupes</b>	<b>Confederation Ballroom II</b>
	<b>Résumé et bilan de la séance</b>	
	Harold Tarbell, facilitateur en chef	
<b>17 h</b>	<b>Cérémonie de clôture</b>	



## LISTE DES PARTICIPANTS ET DES REPRÉSENTANTS

Nom	Titre	Organisation
<b>Aînés</b>		
Elmer Courchene	Aîné	
Marg Friedel	Aînée	
Ben Ponniuk	Aîné	

Nom	Titre	Organisation
<b>Groupe de discussion des premières nations</b>		
Pierre Alvarez	Président	Association canadienne des producteurs pétroliers
Sarah Anson-Cartwright	Directrice – Relations gouvernementales	Bell Canada
Shawn Batise	Président du conseil d'administration	Access to Capital Board
John Bekale	Président, chef de la direction et président du conseil d'administration	Denendeh Development Corporation
John Kim Bell	Vice-président	Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
Perry Bellegarde	Conseiller principal auprès du président	Crown Investments Corporation
John Bernard	Président et chef de la direction	Donna Cona Inc.
Michael Bonshor	Directeur général/président du conseil d'administration	B.C. Native Economic Development Advisory Board
Cheryl Cardinal	Coordonnatrice int., Éducation et recherche	CAADA
Brenda Chambers-Tuccaro	Présidente	Brenco Media Inc.
Elaine Chambers	Présidente du conseil d'administration	Association nationale des sociétés de financement autochtones
Bernd Christmas	Chef de la direction	Membertou
Ian Cramer	Conseiller en entreprise principal	Assemblée des chefs du Manitoba
Andrew deVries (jour 2)	Directeur, Biologie de la conservation	Association des produits forestiers du Canada
Patricia J. Dillon (Stacey)	Conseillère en entreprise	Société de développement des Territoires du Nord-Ouest
Roy Fox	Président et chef de la direction	Conseil des ressources indiennes du Canada
Eileen Gelowitz	Présidente	Achak Solutions Inc.
Chef Richard Gladue	Chef tribal	Meadow Lake Tribal Council
Chef Jason Goodstriker	Chef régional	Assemblée des Premières Nations
Norman Gull	Directeur, Services communautaires	Administration régionale crie
Mary Jamieson	Présidente	Native Management Services
Wendy John		Bande indienne Musqueam
Tracey Johnson	Développement économique régional	Gouvernement du Yukon



C.T. (Manny) Jules	Porte-parole	Initiative des institutions financières des Premières Nations Commission consultative de la fiscalité indienne
Bob Kayseas	Directeur, Développement économique et communautaire	Federation of Saskatchewan Indian Nations
Al Little	Directeur général	Nuu-chah-nulth Economic Development Corporation
Mr. Guy Lonechild	Vice-chef	Federation of Saskatchewan Indian Nations
Chef Clarence Louie	Chef	Bande indienne Osoyoos
Dawn Madahbee	Directeur général	Waubetek Business Development Corporation
Keith Martell	Président du conseil d'administration	Banque des Premières Nations du Canada
Dawn McKay	Directrice générale	OMAA Development Corporation
Marta Morgan (jour 1)	Vice-présidente, Commerce et compétitivité	Association des produits forestiers du Canada
John Paul	Directeur exécutif	Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Sect. Inc.
Chef Terrance J. Paul	Chef	Membertou
Thomas Pierre	Forestier/Liaison au développement économique	Carrier Sekani Tribal Council
Chris Piché	Chef de la direction	EyeBall Networks Inc.
Roger Schindelka	Vice-président, Recherche, planification et développement	Saskatchewan Indian Institute of Technologies
Gordon Shanks	Cadre en résidence	Forum des politiques publiques
Vaughn Sunday	Directeur, Développement économique	Conseil Mohawk d'Akwesasne
Chef Darren Taylor	Chef	Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in
Henry Wetelainen	1 <sup>er</sup> Vice-président	Association des Métis autochtones de l'Ontario
Gord Wickham	Gestionnaire du bureau de district	UMA Engineering Ltd.
Chef Jean Guy Whiteduck	Chef	Première Nation Kitigan Zibi
Harvey L. Yesno	Président et chef de la direction	Nishnawbe Aski Development Fund

Nom	Titre	Organisation
<b>Groupe de discussion des Inuits</b>		
Johnny Adams	Président du conseil d'administration	Kativik Regional Government
Adamie Alaku	Vice-président, Développement économique	Makivik Corporation
Chesley Andersen	Conseiller en autonomie gouvernementale	Labrador Inuit Association
Fiona Boulet	Analyste en recherche	Association canadienne des producteurs pétroliers
Alastair Campbell	Conseiller en politique économique principal	Nunavut Tunngavik Incorporated
Cynthia Cardinal James	CoPrésidente et directrice- T.N.-O.	CAADA



Eric Christensen	Gestionnaire, Services aux entreprises	Diavik Diamond Mines Inc.
Ron Dewar	Chef de la direction	Kivalliq Partners in Development
Jennifer Dickson	Directrice exécutive	Association des femmes inuites Pauktuutit
Monica Ell	Directrice, Développement économique	Nunavut Tunngavik Incorporated
Violet Ford	Vice-présidente	Conférence circumpolaire inuit (Canada)
Neil Greig	Chef, Division des pêches	Makivik Corporation
Fred Hall	Directeur général	Labrador Inuit Development Corporation
John Makayak Hickey	Président et chef de la direction	Nunavut Development Corporation
R.J. (Rob) Hunt	Vice-président principal	Akita Drilling Ltd.
Paul Kaludjak	Président	Nunavut Tunngavik Incorporated
John Lancaster	Directeur	Association des banquiers canadiens
Bill Lyall	Président	Arctic Co-op Ltd.
Natan Obed	Directeur, Développement économique et social	Inuit Tapiriit Kanatami
Jimi Onalik	Président	6259880 Canada Inc.
Tom Paddon	Directeur, Affaires autochtones	Voisey's Bay Nickel Company
Gordon Peeling	Président et chef de la direction	Association minière du Canada
Anita Pokiak	Membre du conseil d'administration de la région Inuvialuit	Association des femmes inuites Pauktuutit
Jim Richardson	Directeur national, Services bancaires aux Autochtones	Banque de développement du Canada
Patrick Schmidt	Vice-président, Développement des entreprises	Inuvialuit Development Corporation

Nom	Titre	Organisation
<b>Groupe de discussion des Métis</b>		
Arnold Asham	Propriétaire-exploitant	Asham Curling Supplies
Gilles Bérubé	Président-Directeur Général	Corporation Waskahegen
Cindy Bertolin	Présidente	Sunrope Services
David Boisvert	Agent de développement de programme principal	Manitoba Métis Federation
Doreen Bradshaw	Directrice, Programme de développement de l'emploi autochtone	Relations avec les Premières Nations et les Métis Saskatchewan
Guillaume Carle	Président/Grand-chef	Alliance autochtone du Québec
Fernand Chalifoux	Personne-ressource	C.P.A./Corporation Waskahegen
Karen (KC) Collins	Présidente	Zone II Regional Council - Métis Nation of Alberta
Judy Daniels	Avocate générale	ANSFA
Carl Dubé	Agent de développement du logement et économique	Congrès des Peuples autochtones
Roland Duplessis	Directeur général	Clarence Campeau Development Fund
Audrey Gilbeau	Propriétaire	Mitig Consulting
Bruce Hertz	Directeur, Finances et développement économique	Metis Settlements General Council
Judy V. Hughes	Vice-présidente	Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corp.



Chris Kallio	Conseiller en développement de partenariat	Métis Nation of Ontario
Marty Klyne	Président	Conseil national de développement économique des Autochtones
Raymond Laliberté	Ministre du Développement économique	Métis Nation – Saskatchewan
Brenda LaRose	Présidente	Higgins International, Inc.
Glenn Lawrence	Directeur de programme	Manitoba Métis Community Investments Inc.
Kelly Lendsay	Président	Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada
Thomas R. Maracle	Directeur national, Relations avec la collectivité autochtone	Xerox Canada
Chef Michael McGuire		Association des Métis et Indiens non inscrits d'Ontario
Céleste McKay	Analyste en politique stratégique	Association des femmes autochtones du Canada
John Parkins		Western Lakota Energy Services Ltd.
Paul Perkins	Vice-président, Politique et planification	Weyerhaeuser Company Limited
Dan Pope	Ministre responsable du Développement économique	Métis Provincial Council of British Columbia
Lorraine Rekmans	Directrice Exécutive	Association nationale de foresterie autochtone
Doug Repay	Directeur général	Louis Riel Capital Corporation
George Vass	Directeur général	Apeetogosan (Métis) Development Inc.

Nom	Titre	Organisation
<b>Liste des responsables</b>		
Don Axford	Expert-conseil	Inuit Tapiriit Kanatami
Ken Boutillier	Sous-ministre adjoint	Affaires autochtones et Développement du Nord de l'Alberta
Marc Brooks	Directeur général, Développement économique	Affaires indiennes et Développement du Nord
Sheldon Cardinal		Assemblée des Premières Nations
Brad Cline	Directeur, Recherches et politiques	Entreprise autochtone Canada Industrie Canada
Jean-François Coulombe	Secrétariat aux affaires autochtones	Gouvernement du Québec
Ken Donnelly (jour 2)	Directeur, Programme Partenariat pour les compétences et l'emploi	Direction des affaires autochtones Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Meghann Douglas	Conseillère principale	Secrétariat des affaires autochtones du N.-B.
Janet Fontaine	Gestionnaire de programme	Community and Economic Development Committee of Cabinet Province du Manitoba
Bob Gairns	Conseiller principal – Initiatives stratégiques	Congrès des Peuples autochtones
Kris Gladue	Coordonnateur national de la jeunesse	Ralliement national des Métis



Laurie Gowans	Conseillère principale	Ministère des Services à la collectivité, aux Autochtones et aux femmes Province de Colombie-Britannique
Arnold Harasymchuk	Directeur général, Premières Nations et ressources durables	Ministère de la gestion des ressources durables Province de Colombie-Britannique
David Henley	Directeur, Politique de développement économique	Affaires indiennes et Développement du Nord
Richard Jock	Chef de la direction	Assemblée des Premières Nations
Jan Joel	Analyste de politique principal	Relations avec les Premières Nations et les Métis Gouvernement de la Saskatchewan
Thérèse Lajeunesse	Directrice, Secrétariat des affaires autochtones	Parcs Canada
Robert Lamirande	Directeur intérimaire, Politique autochtone	Pêches et Océans Canada
Maurice Levesque	Gestionnaire des affaires autochtones	Agence de promotion économique du Canada atlantique
Sherry Lewis	Directrice Exécutive	Association des femmes autochtones du Canada
Conor Lloyd	Représentant auprès des jeunes	Ralliement national des Métis
Pierre Marin	Conseiller principal	Secrétariat des affaires autochtones Bureau du Conseil Privé
John McDonough	Directeur exécutif, Services stratégiques	Affaires autochtones et Développement du Nord Gouvernement de l'Alberta
Patrice McKenzie	Coordonnateur, Affaires autochtones	Ministère du Développement économique et du Commerce Gouvernement de l'Ontario
Jack Miller	Président	Groupe Interlex
Tamara Miller	Analyste principale Politique autochtone	Finances Canada
Jim Monzer	Analyste de politique principal	Diversification de l'économie de l'Ouest
Miles Morrisseau	Directeur des communications	Ralliement national des Métis
Reuben Murphy	Directeur Développement économique et Innovation	Gouvernement du Nunavut
Dawn Nicholson-O'Brien	Directrice générale Priorités en matière de politique	Développement social Canada
Tim O'Loan	Conseiller spécial – Relations autochtones	Ressources, Faune et Développement économique Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Richard Pamak	East End Holdings Inc.	Inuit Tapiriit Kanatami
Andy Popko	Cadre supérieur invité	Secrétariat des affaires autochtones Bureau du Conseil privé
Madeleine Qumuatuq	Conseillère principale, Économie du savoir	Gouvernement du Nunavut
Daniel Ricard	Directeur, Nord-du-Québec	Développement économique Canada
Michael Riseborough	Directeur, Développement économique régional	Gouvernement du Yukon



Scott Serson	Conseiller en politique principal	Assemblée des Premières Nations
Tonina Simeone	Analyste en politique principal	Direction de la coordination des politiques ministérielles et du portefeuille Ressources naturelles Canada
Kandace Terris	Stratège général	Développement économique de la N.-É.
Harold Thomson	Coordonnateur de la planification	Politique, planification et coordination Industrie, Développement économique et Mines du Manitoba
Iain Tyrrell	Analyste principal	Secrétariat du Conseil du Trésor
Shani Watts	Coordonnatrice des sessions	Inuit Tapiriit Kanatami
Wyatt White	Analyste de politique	Bureau des affaires autochtones Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Gina Wilson (jour 1)	Directrice Générale	Direction des affaires autochtones Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Debra Wright	Conseillère en politique principale	Congrès des Peuples autochtones



Des documents d'information et des notes sont disponibles sur Internet à [www.tablerondeautochtone.ca](http://www.tablerondeautochtone.ca)

Voici une liste des documents que vous y trouverez :

- Notes
  - Première nations – réunion en petits groupes
  - Inuits – réunion en petits groupes
  - Métis – réunion en petits groupes
- Document de travail du gouvernement du Canada
- Document de travail de l'Assemblée des Premières nations
- Document de travail d'Inuit Tapiriit Kanatami
- Document de travail du Ralliement national des Métis
- Document de travail du Congrès des peuples autochtones
- Document de travail de l'Association des femmes autochtones du Canada
- Document de travail des provinces et des territoires
- Vue d'ensemble de Statistique Canada